



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 26 septembre 2024

N° 38

Salon des Artistes du Val-de-Marne 2024 : dotation des prix de la Ville

		<i>Télétransmission Préfecture</i>
Membres composant le Conseil Municipal	49	Nomenclature : 8.9
Membres en exercice	49	Numéro : 094-219400686-20240926- lmc11941-DE-1-1
Membres présents	34	Date réception : 30 septembre 2024
Membres excusés et représentés	11	
Membres absents non représentés	4	
Pour	45	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Le 26 septembre 2024 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Pierre-Michel DELECROIX, Maire, au nombre de 34, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 13 septembre 2024.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, Carole DRAI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Étaient présents:

M. Pierre-Michel DELECROIX Maire
Mme Carole DRAI, Mme Laurence COULON, Mme Yasmine CAMARA, M. Cédric LAUNAY, Mme Hélène LERAITRE, M. Philippe CIPRIANO, Mme Dominique SOULIS, M. Gilles CHERIER, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Pascale MOORTGAT, Maire-Adjointes
M. Sylvain BERRIOS, M. Jean-Marc BRETON, M. Pierre GUILLARD, Mme Marion COHEN SKALLI, M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, Mme Achraf ATALLAH, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, Mme Jacqueline LAVAL, M. Claude SOUSSY, Mme Dominique BLÉHAUT, M. Henri PETTENI, Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, M. Téo FAURE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Hélène FEO, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés et représentés:

M. Germain ROESCH qui a donné pouvoir à Mme Dominique SOULIS, M. Aurélien PREVOT qui a donné pouvoir à Mme Laurence COULON, M. Loïc KERMAGORET qui a donné pouvoir à Mme Hélène LERAITRE, Mme Florentine RAFFARD qui a donné pouvoir à M. Adrien CAILLEREZ, Mme Sandra HOSSEINI qui a donné pouvoir à Mme Jacqueline VISCARDI, M. Pierre FERRERO qui a donné pouvoir à M. Gilles CHERIER, Mme Charlotte MARTIN qui a donné pouvoir à M. Sylvain BERRIOS, M. Alain MERIGOT qui a donné pouvoir à Mme Pascale MOORTGAT, Mme Lydia DE LISE qui a donné pouvoir à M. Vincent PUIG, Mme Nadia GRONDIN qui a donné pouvoir à Mme Hélène FEO, M. Matthieu FERNANDEZ qui a donné pouvoir à Mme Déborah WARGON.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Étaient absents non représentés :

M. Julien KOCHER, Mme Agnès CARPENTIER, Mme Peggy D'HAHIER, M. Laurent DUBOIS.

N° 38

OBJET : Salon des Artistes du Val-de-Marne 2024 : dotation des prix de la Ville

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission Affaires scolaires, animations, culture, sports, relations internationales, mémoire et monde combattant en date du 16 septembre 2024,

CONSIDERANT que la SAVM (Société des Artistes du Val de Marne) organise son 138^{ème} salon du 28 septembre au 20 octobre 2024 à la Maison des Arts et de la Culture Villa Médicis.

CONSIDERANT que la ville attentive à valoriser le travail et souligner le parcours artistique des artistes, a créé en 2022 le « Prix de la Ville de Saint-Maur ».

CONSIDERANT qu'afin de valoriser ce prix, la Ville a souhaité lui attribuer une dotation de 200 euros par discipline, à savoir peinture – sculpture - dessin et gravures.

CONSIDERANT qu'en conséquence le montant de la dotation globale s'élève à 600 euros.

CONSIDERANT que la remise des prix interviendra lors du vernissage prévu le samedi 28 septembre 2024.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après examen et délibéré :

Approuve la dotation globale de 600 € destinée à récompenser les lauréats du Prix de la Ville de Saint-Maur du Salon des Artistes du Val-de-Marne dans les différentes disciplines.

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 26 septembre 2024, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

Certification électronique

Certifié Exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 30 septembre 2024
et de la publication électronique le 3
octobre 2024.

Le Directeur Général des Services

Frédéric ERZEN

Le secrétaire de séance



Carole DRAI



LE MAIRE,

Pierre-Michel DELECROIX

N° 38

OBJET : Salon des Artistes du Val-de-Marne 2024 : dotation des prix de la Ville

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 56 10, ou par Télérecours Citoyen (<https://citoyens.telerecours.fr>), dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.

